



Compte-rendu de la rencontre entre le Conseil Supérieur des Programmes et les associations de professeurs de lettres. Vendredi 9 mars 2018

Présents : Souâd AYADA (Présidente du CSP) David BAUDUIN (IPR de Lettres, Secrétaire général du CSP), Luisa LOMBARDI (Chargée de mission CSP), Denis PAGET (Professeur de Lettres, membre du CSP)

Pour l'AFEFE (Association française des enseignants de français) : Viviane YOUNG et une autre personne

Pour l'APLettres (Association des professeurs de lettres) : Romain VIGNEST et Hélène SOLNICA.

Pour la CNARELA (Coordination nationale des associations régionales des enseignants de langues anciennes) : François MARTIN

Pour SEL (Sauvegarde des enseignements littéraires) : Monique TREDE

Pour SLL (Sauver les lettres) : Fanny CAPEL, Agnès JOSTE, Mireille KENTZINGER

Présentation de l'ordre du jour par S. Ayada

Dans le cadre de la préparation des travaux de réforme du bac et du lycée nous sommes invités à nous exprimer sur

- l'état actuel des programmes et des épreuves de français
- nos propositions d'aménagements

Une note d'analyses et de propositions sera remise au ministre le 13 avril prochain.

Exposé de R. Vignest pour l'APLettres

Il s'agit surtout de se préserver des dérives technicistes et de l'instrumentalisation des textes qu'encouragent les programmes actuels. Il faut éviter que les textes ne soient que des illustrations des objets d'étude pour lesquels on les convoque.

La formation littéraire permet de sortir des habitudes mentales et donc les œuvres doivent être étudiées en tant que telles. Il faut des programmes organisés selon la chronologie de l'histoire littéraire, ce qui aidera les élèves à s'approprier le patrimoine littéraire. On devrait donc étudier les XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles en Seconde, les XVIII^{ème}, XIX^{ème} et XX^{ème} en Première, ce qui n'interdit pas des souplesses, évidemment.

Pour l'EAF :

- il faut supprimer le sujet d'invention et se recentrer sur le commentaire littéraire et la dissertation.

- supprimer également le corpus de textes qui n'est là que pour pallier la déficience de culture des élèves.

- On peut améliorer l'épreuve orale grâce à des programmes qui recontextualisent les textes et à un « entretien » qui soit un échange plus ouvert.

Exposé de V. Young pour l'AFEFE

Le Grand oral : le français pourrait servir de « propédeutique » à cette épreuve, en envisageant un travail spécifique de l'oral. L'oral de français actuel, en effet, n'est pas un véritable oral.

Il faudrait à cette occasion que les élèves, en classe, puissent développer un projet, travailler la littérature de façon collaborative, avec l'aide des outils numériques.

Cette nouvelle épreuve de Grand oral pourrait permettre, rétroactivement, de travailler autrement en classe.

L'écrit des EAF : il faut revoir les exercices actuels en fonction de ce dont les élèves auront besoin ensuite.

Il faudrait également se limiter à un choix de 2 exercices à l'examen.

- une synthèse de documents (de nature différente) ; ce qui veut dire un corpus, car cela aide les élèves. La synthèse pourrait être complétée par une partie d'argumentation, conçue comme un premier apprentissage de la dissertation; il faudrait un exercice leur permettant de rendre compte de leur compréhension et de proposer leur point de vue.

- un sujet d'invention, amélioré par rapport à l'exercice actuel, avec une partie d'écriture créative et littéraire et une partie d'argumentation (justification des choix d'écriture de la première partie).

Le programme d'œuvres devrait englober la littérature francophone et les littératures étrangères traduites.

Exposé de F. Martin pour la CNARELA

Il faut d'abord souligner le problème des langues anciennes : la grille horaire ne permettra de prendre qu'une seule option ; certains choix seront impossibles, on ne pourra plus prendre latin ET grec. Les langues anciennes ne figurent pas comme « spécialité » dans le nouveau bac.

Le bac : il manque au futur bac une revalorisation de la filière littéraire avec, par exemple, une spécialité « Littérature et langues anciennes ».

L'étude des œuvres devrait être menée de façon historique, comme le préconise aussi l'APLettres.

L'écrit : Le corpus proposé à l'examen devrait être supprimé, car il prend trop de temps.

L'oral : devrait proposer l'étude d'un texte inconnu de l'élève, mais inscrit dans les questions abordées en classe pendant l'année ; l'analyse de ce texte serait, comme aujourd'hui, suivie d'un entretien sur un ensemble de questions plus larges.

Exposé d'A. Joste et de F. Capel pour SLL

Tout d'abord il faut souligner que nous avons derrière nous une quantité invraisemblable de réformes de nos programmes et des épreuves, une tous les 5 à 8 ans. Les réformes sont abandonnées sans être évaluées, les problèmes demeurent.

Globalement Sauver les Lettres préconise de revoir les moyens de faire acquérir à tous une maîtrise de la langue et un accès aux grandes œuvres littéraires.

Mais la réforme en cours paraît d'emblée suspecte parce qu'elle se fait dans le cadre imposé d'une autonomie accrue des établissements. Dans ces conditions les programmes ne seront que des coquilles vides, puisque, évidemment, on ne fera pas la même chose partout.

Le bac :

Le « Grand oral » n'est qu'un méga TPE, avec les mêmes dangers d'inégalité. Et il y a fort à craindre que cela ne se résume à un concours d'éloquence.

Les EAF : il y a des simplifications faciles à faire :

A l'écrit,

- il faut supprimer le sujet d'invention qui a suffisamment démontré qu'il était impossible à noter, et qui relève souvent de la pure malhonnêteté intellectuelle.

- à supprimer aussi : le corpus sur lequel reposent aujourd'hui les sujets. Trop de temps y est consacré par les élèves aux dépens du reste de l'épreuve.

- En revanche le corpus pourrait devenir le support d'un sujet à part entière avec des questions de compréhension, un résumé ou une comparaison et une argumentation personnelle.

- Il faut garder le commentaire littéraire et la dissertation, qui sont des exercices rigoureux, auxquels les élèves peuvent s'entraîner de façon méthodique.

De manière générale il faut que le bac sanctionne la qualité de la langue de l'élève par exemple à hauteur de 20% de la note, la qualité de la syntaxe notamment étant indissociable de la qualité de la pensée.

A l'oral : il faut maintenir l'épreuve actuelle dans sa structure générale, car elle permet à tous d'avoir une formation littéraire minimum. Il faut cependant supprimer la question préalable, parce qu'elle bride l'analyse de l'élève ou qu'elle le désoriente. De plus on a constaté une inégalité dans les exigences des questions posées par les examinateurs.

Discussions : résumé synthétique des arguments et des lignes de partage

Sur l'oral de français

L'AFEF défend l'utilité de la question préalable posée par l'examineur, pour éviter qu'on évalue le travail du prof plutôt que celui de l'élève.

C'est pourquoi, répond la Cnarela, il vaudrait mieux évaluer sur un texte inconnu de l'élève.

L'APLettres va dans le même sens, en suggérant de donner des textes inconnus, mais en rapport avec ceux qui sont sur la liste.

Pour SLL cette formule serait très inégalitaire, en particulier parce que les examinateurs n'ont pas tous les mêmes exigences. De plus on ne peut pas demander à un élève de faire une analyse fine en 1/2 heure.

Pour S. Ayada l'épreuve actuelle ne fait peut-être pas assez appel à la sensibilité..., mais, inversement, on ne peut pas reprocher aux élèves d'apprendre et de restituer leur cours.

Sur le corpus à l'écrit

Pour SEL l'exercice de comparaison de textes est trop difficile. Qu'on le fasse en BTS, soit. Mais pas avant.

De manière générale on assiste à un décalage grandissant entre les ambitions des programmes et la réalité des élèves et des pratiques. Revenons donc à plus de modestie, tout en insistant davantage sur la solidité des connaissances.

Sur le sujet d'invention

L'AFEF s'insurge contre une suppression du sujet d'invention : le sujet tel qu'il est conçu aujourd'hui aurait été dévoyé et il faudrait le repenser, car on ne peut pas faire l'impasse d'un apprentissage de l'écriture littéraire pour tout le monde, ni limiter l'apprentissage de l'invention aux collégiens ou aux bac pro, comme si c'était un exercice de moindre valeur réservé à des catégories inférieures. Supprimer l'apprentissage de l'invention pour les lycéens révélerait le mépris dans lequel on tient les autres élèves (sic). Tous les autres sujets sont « métatextuels », l'invention est le seul qui soit « hypertextuel ».

D. Paget, qui rappelle avoir contribué à la création du sujet d'invention à l'ère Viala, alerte sur le fait que supprimer ce sujet risque d'encourager la création d'ateliers d'écriture en dehors de l'école.

SLL souligne qu'il est malvenu de vouloir évaluer la sensibilité de l'élève : il y a là une dérive qui nous mène à évaluer une personne et non un travail. Inversement le travail que devrait faire l'école, par exemple enseigner la langue, est en train de passer aux mains d'entreprises commerciales, comme la « Certification Voltaire », ce qui est inacceptable.

S. Ayada trouve qu'il y a en effet des exercices pervers ; l'école ne peut pas tout évaluer ; elle doit n'évaluer que le scolaire.

Sur la dissertation (et l'argumentation)

L'APLettres suggère la possibilité de sujets plus généraux qui articuleraient littérature et vie, qui permettraient de montrer en quoi la littérature a pour objet l'humain.

L'AFEF revient sur le fait qu'argumenter n'est pas une compétence réservée à l'écrit. Il faut aussi apprendre à argumenter à l'oral.

Pour l'APLettres les compétences d'argumentation à l'oral ne sont pas différentes de celles de l'écrit.

L'AFEF tente une distinction entre « apprendre l'oral » et « apprendre pour l'oral » ou « l'oral pour apprendre » (?)

Les « spécialités » en Première et en Terminale

L'APLettres remarque que la série L comporte aujourd'hui moins de disciplines que les autres. Avec les « spécialités » du nouveau bac on pourrait, en Terminale, introduire autre chose, qui allierait approche littéraire et approche philosophique.

Par exemple on pourrait aborder des notions comme « l'expérience humaine » (amour, pouvoir, etc) et une réflexion sur le langage (tragique, discours, etc) selon des perspectives littéraires et philosophiques en parallèle. Ou bien on pourrait aussi proposer des approches du type « l'âge classique » et étudier comparativement la vie des formes et des idées. Il pourrait y avoir un choix d'œuvres, qui pourrait changer, ou une liste indicative.

La Cnarela renchérit en proposant qu'il y ait des œuvres au programme avec un choix d'entrées.

Pour SLL, il faut préalablement à toute réflexion sur les contenus, dénoncer la liste même des « spécialités » : on retrouve en effet en filigrane les filières existantes pour S et ES, mais pas pour la filière L, qui est ainsi escamotée. Il faut d'ailleurs s'inquiéter du flou de la spécialité « Humanités, littérature et philosophie » : que signifie « humanités » ? est-ce un terme qui englobe les deux autres ou une discipline différente ? Il y a fort à parier que le refus de mieux définir le contenu de cette spécialité soit un moyen de faire des économies : il sera en effet commode d'utiliser les heures de cette spécialité pour ajuster les services d'enseignants de disciplines différentes et pas du tout en fonction des besoins réels de formation. De plus – cela rejoint la critique de l'autonomie – cela engendrera des inégalités entre établissements quant aux contenus enseignés.

Pour la Cnarela aussi cette imprécision est suspecte pour les mêmes raisons ; sont demandées la possibilité de prendre 2 enseignements facultatifs en Première et la création d'une spécialité « Littérature française et étrangère » en Terminale.

Pour D. Paget, la spécialité « Humanités, littérature et philosophie » est préférable aux 2 heures actuellement dédiées à la littérature en série L.

Reste à voir quels seront les contenus de cette spécialité et à refaire les comptes ensuite : il n'est pas sûr du tout que les lettres y gagneront.

S. Ayada remarque qu'il y a néanmoins peut-être un plaisir à faire cours avec une autre discipline et que c'est une occasion d'inventer des contenus nouveaux.

Pour SLL et la Cnarela, il y a peut-être des croisements intéressants à faire, mais pas de façon forcée : l'autonomie doit être celle du professeur devant sa classe et non celle du chef d'établissement. Le meilleur allié de l'individu c'est l'État. Si les programmes ne sont pas définis de façon uniforme, c'est la porte ouverte à toutes sortes de « gloubi-boulga », en fonction des variables locales.

Grand oral et spécialités

A la question de savoir comment le grand oral sera préparé, D. Bauduin répond qu'il est prévu, pour le moment, d'« adosser le grand oral aux disciplines de spécialités ».

On entrevoit alors ce que pourra être la fin de l'année de Terminale quand les autres disciplines auront déjà fait l'objet de partiels : trois mois de répétition en vue du Grand oral...

La séance se termine dans le silence perplexe des professeurs devant le gouffre des questions que posera cette organisation.

Suite des opérations

Une note de propositions sera remise au Ministre de l'Éducation mi avril. Puis, en fonction des décisions du Ministre, des groupes de travail se réuniront. Une consultation des professeurs est également prévue.

Collectif Sauver les lettres, <http://www.sauv.net>